



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du MERCREDI 25 janvier 2017

PV 1-2017

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse (M. Dutoit pour le Journal de Cossonay et l'Echo du Gros-de-Vaud) et le public.

40 membres présents, 3 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

L'Ordre du jour n'ayant subi aucune modification, il est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2016 n'a suscité aucune modification et a été accepté à l'unanimité des voix.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

• Sortie du CC

Vous savez qu'il est de tradition qu'une sortie annuelle du CC soit organisée à tour de rôle par la Municipalité et le Conseil. Au vu des bons échos reçus lors de notre dernière sortie d'une journée entière l'année dernière, nous avons convenu d'organiser une sortie du même genre, qui marquera le début de cette législature, et permettra ainsi à tout à chacun de partager un moment hors cadre ordinaire du CC et ainsi faire mieux connaissance. Je vous prie dès lors d'agender la date du samedi **20 mai 2017, toute la journée**. Des informations plus détaillées vous seront fournies ultérieurement.

Le budget de fonctionnement prévoit une rubrique au budget pour cette évènement.

Cependant, il s'agira de compléter ce financement par un prélèvement dans le fonds du CC.

Une demande détaillée vous sera présentée lors de notre prochaine séance, je souhaite cependant, avant d'engager des dépenses, obtenir votre accord de principe pour l'utilisation de notre fonds pour cette sortie.

La discussion n'étant pas demandée, M. Sébastien Jaquier, Président, a proposé à l'Assemblée de prendre une décision de principe pour l'utilisation du fonds du CC pour financer partiellement cette prochaine sortie du CC.

La proposition a été acceptée à la très large majorité, moins 3 abstentions.

• Prochaines votations

Je vous rappelle que nous devons nous rendre aux urnes les 12 février, 20 avril et 12 mai 2017. En février pour 3 objets fédéraux et 1 objet cantonal et en avril et mai pour les élections des Grand Conseil et Conseil d'Etat.

1. Votations fédérale et cantonale du 12 février 2017 :

Trois objets fédéraux :

1. Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération
2. Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération
3. Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)

Un objet cantonal :

1. Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

1. Elections cantonales 2017

30 avril 2017 : Grand Conseil et Conseil d'Etat, 1er tour

21 mai 2017 : Conseil d'Etat, 2e tour

- **Dates des prochains CC**

Mercredi 5 avril

Mercredi 21 juin (comptes 2016)

Mercredi 25 octobre (arrêté d'imposition 2018)

Mercredi 13 décembre (budget 2018)

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

- **Création d'une UAPE de douze places (unité d'accueil pour écoliers)**

La municipalité va mettre prochainement à l'enquête publique pour changement d'affectation les locaux de l'appartement du rez-de-chaussée dans le collège. Nous vous présenterons un préavis concernant l'aménagement des locaux, lors de la prochaine séance du Conseil Communal.

- **Concierge**

La municipalité a mis fin au contrat de travail de Monsieur Eric Lefebvre pour la fin mars 2017. Nous allons mettre une annonce la semaine prochaine pour repourvoir le poste.

M. Olivier Berthoud

Pas de communications.

Eric Maeder

- **SDIS région Venoge**

Le SDIS a vu le nombre d'interventions augmenter en 2016, 210 interventions dont 20 services préventifs lors de manifestations (Venoge Festival et Fête nationale), ce qui représente un total de 3000 heures d'engagements. Cette hausse s'explique en premier lieu par les intempéries qui ont frappé la région la journée du vendredi 22 juillet. Ce jour-là, les sapeurs-pompiers sont intervenus pour 40 inondations principalement à Bousens et Bournens. Le SDIS est intervenu 5 x sur le domaine communal 4x pour des fuites hydrocarbure et une fois pour un feu dans une industrie. 2016 a aussi été une année chargée au point de vue instructions. Les quelque 300 Sapeurs-Pompiers du corps, ont suivi au total plus de 7 700 heures de formation. Pour rappel le Service Défense et Incendie et Secours Région Venoge intervient à ce jour sur 27 communes. Soit 25'000 habitants au total. Ces localités font toute partie de l'ancien district de Cossonay.

- **Projet de décharge.**

La commune de Bussigny a mis à l'enquête une décharge au lieudit « Sumont » se situant entre le Novotel et l'usine Bobst. Le projet de la décharge permettra le dépôt d'environ 665 000 m3 de matériaux d'excavation non pollués, sur une surface d'environ 150 000 m2. La commune de Vufflens-la-Ville n'est pas favorable au projet présenté, car tout le trafic des camions, environ 125 par jour passe par la route en Faraz, elle tient à préserver le confort de ses citoyens. La commune a fait opposition ainsi que la commune de Mex et l'entreprise Bobst, un nouvel accès est à l'étude.

- **RC 177**

LA DGMR nous a mis à disposition un film sur la pose du dernier élément métallique du viaduc qui traverse la Venoge et les voies CFF qui a eu lieu le samedi 19 novembre à 23 heures. Nous avons trouvé intéressant de vous le présenter. Quelques chiffres: 2 éléments métalliques assemblés sur le chantier pour un poids total de 120 tonnes, longueur 46.50m,

géométrie : rayon 170m et dévers 7% tolérance lors de la pose 17 mm de chaque côté. Il a fallu pour le mettre en place une grue mobile de 92T + 8 camions de 14 à 52 T., poids total transporté 350 tonnes.

M. Michel Gruaz

- **Mise de bois**

En ce qui concerne la forêt, notre mise de bois aura lieu le 1^{er} avril à 10h.30 et ce n'est pas un poisson... Cette mise se fera au même endroit que ces dernières années, soit au bas du Chemin des Bois à droite avant d'entrer en forêt, près de la gravière de Sency.

- **Curage des conduites d'eaux claires**

Au printemps nous allons procéder au curage des conduites d'eaux claires du secteur Arzillier, Mainnesses, Grands-Champs, Calamottet et Ch. du Clos. Compte tenu de ce que nous avons constaté en 2014, soit des conduites remplies sur plus de la moitié de leur volume par du calcaire, nous invitons les bordiers de ces routes et chemins à profiter de la présence de l'entreprise Liaudet pour faire curer leur drainage autour des maisons et éviter des problèmes ultérieurs fâcheux.

M. Olivier Duperrut

Pas de communications.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1/2017 : « DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'ÉLABORATION D'UNE VISION STRATÉGIQUE À 10 ANS »

Préavis du Conseil communal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Avant la lecture du rapport de la commission, M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal en charge du dossier, a tenu de préciser qu'en accord avec la commission, celle-ci serait associée aux discussions tout au long de l'étude.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de MM Lionel Pichard, Yves Trottet et Raymond Lambelet (Président) a été présenté par le Président, M. Raymond Lambelet. Il figure en annexe du procès-verbal (1).

Discussion

Mme A. Pichard : La Municipalité sait-elle combien d'heures elle devra consacrer à l'étude, en plus de celles du Bureau PWC ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Nous estimons le travail supplémentaire à 5 ateliers d'une demi journée chacun. Au total, cela devrait faire environ 200 à 300 heures de travail pour la Municipalité.

M. B. Büttiker : Je souhaiterai insister que dans le cadre de cette étude, on tienne compte des besoins des aînés.

Mme I. Rossel, Syndique : C'est évident, et nous allons également collaborer avec Pro Senectute.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal.

Dans sa séance du 25 janvier 2017,

Le Conseil communal de Vuflens-la-Ville

**Vu le préavis municipal 1/2017 du 23 décembre 2016
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE
(à la large majorité, moins deux abstentions)**

- 1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.- pour l'élaboration d'une vision stratégique à 10 ans avec l'appui de la société PWC, financé par la trésorerie courante.**

6. PREAVIS N° 2-2017 : « MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX ET SES ANNEXES DU 15 JUILLET 2016 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°2-2017 et formée de Mme Monique Verly, MM. Patrick Vigouret et Marcel Germann (Président) est lu par le Président, M. Marcel Germann. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).

Discussion

M. S. Berthoud : Si le Conseil communal accepte les modifications du nouveau règlement en revenant à l'ancien (que l'Etat avait en son temps validé), ne faudra-t-il pas à nouveau le faire avaliser par l'Etat ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : C'est exact. Vu la lenteur administrative cantonale, ce serait une solution transitoire. Si le Conseil communal accepte ce préavis, nous proposerons un nouveau préavis pour la Zone Industrielle et un nouveau règlement.

Mme M. Nicollerat : Ne faudrait-il pas préciser dans le titre du préavis qu'il s'agit d'une modification transitoire ?

M. O. Berthoud : La commission y a déjà pensé en étudiant le préavis.

M. M. Germann : La commission y a pensé en étudiant le préavis. Les règlements communaux de ce type doivent être validés par l'Etat. Il y a un risque...

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Si on attend de faire valider ce règlement, nous sommes devant un vide juridique. Donc on préfère prendre le risque. Et si on ne le modifie pas, nous ne pouvons pas percevoir les taxes.

Mme I. Rossel, Syndique : Ces modifications n'ont pour objectif que de réintégrer la zone industrielle comme le prévoyait le premier règlement, qui avait été accepté par l'Etat. Cela permet d'appliquer le même traitement pour tous.

M. J. Vanderweckene : Cette zone est hors règlement et aura son règlement spécifique. Elle n'est pas traitée comme la zone village.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Il faut distinguer la zone village de la zone industrielle.

M. M. Ferrari : La perception de ces taxes représente quel montant ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Il s'agit d'une taxe par projet, au total cela fait un montant d'environ 1 Mio de CHF qui sera exclusivement pour le réseau.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 2/2017 du 3 janvier 2017
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE
(à l'unanimité)**

- 1. D'accepter les modifications énumérées dans le présent préavis.**
- 2. De fixer l'entrée en vigueur des modifications du règlement communal rétroactivement au 15 juillet 2016.**

7. PREAVIS N° 3-2017 : « REMPLACEMENT DES STORES VERTICAUX DE LA SALLE DE SPORT (CÔTÉ MEX) PAR UN FILET BRISE-VENT ET OMBRAGE »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Avant la lecture du rapport, M. Olivier Duperrut, Conseiller municipal en charge du dossier, a tenu d'apporter quelques informations complémentaires, sur la base des deux visites effectuées et en présentant quelques visuels très explicites.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis et formée de Mme Fanny Falconnet, MM Pascal Berchier et Bernard Büttiker, président est lu par le Président, M. Bernard Büttiker. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (3).

Discussion

M. P. Vigouret : Quelle est la tenue au vent de ces brise-vents ? Ceux-ci seront-ils équipés d'un détecteur ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Il y aura un système automatique de sécurité pour le vent et le soleil.

M. D. Blanc : Dans votre exemple concernant les deux sites visités, depuis quand profitent-ils d'une telle installation ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Les bâtiments sont équipés de ce système depuis 5 ans et les tout-premiers brise-vents ont été posés il y a environ 12, 15 ans. Il n'y a pas de coût de maintenance. L'entreprise produit des brise-vents allant jusqu'à 120 mètres de long.

Mme M. Verly : Ce qui m'inquiète, c'est la couleur... noire

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : On pense opter pour le noir /anthracite très foncé, suivant les conseils de l'entreprise Aubry. C'est une teinte qui 'vieillit' bien.

M. D. Goy : L'avantage du noir est que l'on voit mieux à travers que si nous avons une couleur claire.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 3/2017 du 6 janvier 2017
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE
(à l'unanimité)

1. **D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 35'000.- pour le remplacement des stores de la salle de sport (côté Mex) par un filet brise-vent et ombrage, financé par la trésorerie courante.**

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. S. Fabre : A côté de la salle de sport, à la place de jeux, serait-il possible d'installer une solution coupe-vent (par exemple une palissade), l'endroit étant fortement exposé à la bise ?

La Municipalité a pris note de la remarque.

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sébastien Jaquier, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa bonne participation.

La séance a été levée à 20 H 50

POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
18.02.16	1/16	Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au Postulat René Parrat du 9 décembre 2015 "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?" : " la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales"	Municipalité	Au plus tard le 31.12.2017

- Annexes :
- 1) Rapport de la commission / étude du préavis 1-2017.
 - 2) Rapport de la commission / étude du préavis 2-2017.
 - 3) Rapport de la commission / étude du préavis 3-2017.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 1/2017.

Demande d'un crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision stratégique à 10 ans.

La commission composée de MM Lionel Pichard, Yves Trottet et de votre serviteur, s'est réunie le 10 janvier en présence de Mme la Syndique et de Mr Berthoud, responsables du dossier. Nous les remercions pour leur ouverture et pour leur volonté d'engager cette nouvelle tâche dont le présent préavis décrit les objectifs.

Effectivement, la commission partage le point de vue de la Municipalité et estime qu'une vision stratégique pour le moyen terme, soit 10 ans, est une nécessité pour notre commune.

Pour la commission, la vision stratégique doit prendre en compte :

- **Aménagement du territoire comprenant :**
 - Habitat, incluant les nouvelles zones et la typologie de l'habitat**
 - Zone industrielle**
 - Zone d'activités commerciales**
 - Zone d'activités sportives**
 - Etc.**
- **Associations intercommunales**
- **Ainés et jeunes**
- **Scolaire et parascolaire**
- **Finances**
- **Energie, Télécommunications et Services**
- **Mobilité**

La commission pense que la vision stratégique devrait également faire ressortir les ambitions que l'on aimerait avoir pour notre commune. Elle est aussi d'avis qu'en tant que commune limitrophe au PALM (Projet d'amélioration Lausanne-Morges), elle pourrait très fortement subir les inconvénients mais sans en retirer davantage. La vision stratégique devrait donc également comporter les éléments de réflexions sur le comment être participatif à ces grandes évolutions qui vont nous impacter à terme.

Un autre point qui nous tient à cœur, c'est bien, comment la stratégie devra inclure la possibilité à nos jeunes de rester, voire de revenir dans notre village en leur offrant les conditions d'accessibilité à des logements à prix raisonnable.

Ce qui doit être compris, est, que le résultat attendu de cette étude sera bien un outil de structuration. Il devra contenir au moins les éléments cités précédemment voire d'autres si nécessaire. En aucun cas, nous n'y trouverons des solutions, mais des sujets à traiter et à développer.

Pour information, la commission a eu l'opportunité de consulter l'offre de PWC. Cette offre confirme le point ci-dessus, PWC n'étant pas une société qui apporte des solutions stratégiques mais bien le moyen et les outils, pour structurer la stratégie et d'en assurer le suivi.

La commission appuie cette initiative et l'encourage. Elle prend note que la Municipalité s'engage à inviter toute ou en partie la présente commission pour certaines séances afin d'avoir un regard du conseil communal sur le travail en cours.

En conclusion, la commission recommande au conseil communal d'accepter le préavis 1/2017 et d'octroyer le crédit de CHF 20'000, tel que formulé, avec un résultat prévu pour fin 2017.

Vufflens-la-Ville le 17 janvier 2017

Raymond Lambelet Président

Lionel Pichard

Yves Trottet

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission
« Modification du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux »

Préavis municipal n° 02/2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame **Monique Verly**
- Monsieur **Patrick Vigouret**
- Monsieur **Marcel Germann** (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 2/2017 portant sur la modification du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.

La Commission s'est réunie le 9 janvier 2017 pour délibérer sur ce préavis. A cette occasion, elle a rencontré Madame Ingrid Rossel et Messieurs Michel Gruaz et Olivier Berthoud. La Commission tient à remercier ces personnes pour leurs explications claires ainsi que pour leur disponibilité.

Comme mentionné dans le préavis, le règlement communal accepté le 15 juin 2016 exclu le périmètre de la zone industrielle. Car un règlement distinct sur l'évacuation et le traitement des eaux devait être soumis au conseil communal pendant le 2^{ème} semestre 2016.

La lenteur administrative du canton nous demande de réintégrer la zone industrielle dans notre règlement communal pour percevoir des taxes uniques de raccordement des eaux usées. Les montants à percevoir représentent plusieurs centaines de milliers de francs.

Conclusion

En conclusion, la Commission est persuadée que la modification proposée par la Municipalité est indispensable.

Dès lors, et après délibération, la Commission propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal n° 2/2017 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 10 janvier 2017

Monique Verly



Patrick Vigouret



Marcel Germann (président)



Conseil Communal de Vufflens-la-Ville

Commission préavis municipal no 3/2017

« Remplacement des stores verticaux de la salle de sport (côté Mex) par un filet brise-vent et ombrage »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame Fanny Falconnet
- Monsieur Pascal Berchier
- Monsieur Bernard Büttiker, président

a été mandatée pour étudier le préavis municipal no 3/2017 concernant le « remplacement des stores verticaux de la salle de sport (côté Mex) par un filet brise-vent et ombrage ».

La Commission s'est réunie le 11 janvier 2017 dans la salle de sport. Elle a rencontré à cette occasion la Municipalité, représentée par MM. Olivier Duperrut et Eric Maeder.

Analyse

Sur la base du préavis no 3/2017 rédigé par la Municipalité, la commission a posé à cette dernière plusieurs questions précises portant notamment sur la demande d'offres, la pertinence de remplacer les stores par des brise-vents, ainsi que sur le fonctionnement de ces derniers.

Voici en résumé les réponses obtenues :

- La nécessité de remplacer les stores existants pour les fenêtres situées sur la façade sud-ouest de la salle de sport (direction Mex), après 18 ans de service, ressort clairement du Préavis municipal no 3/2017.
- Les stores de la façade opposée ne doivent pas encore être remplacés, du fait que leurs moteurs sont presque neufs et que les stores à démonter permettront de récupérer des pièces encore utilisables pour des réparations futures.
- La Municipalité a reçu trois offres, deux pour des stores et une pour la solution brise-vent et ombrage. Cette dernière est de loin la plus avantageuse, puisqu'elle permet de réduire de moitié le crédit demandé par rapport au prix d'un remplacement par de nouveaux stores.
- La solution « brise-vent et ombrage » présente plusieurs avantages par rapport à la solution « stores » : les brise-vents laissent un espace d'environ 40 cm devant les fenêtres et permettent ainsi une circulation de l'air chaud, ce qui réduit le réchauffement de la salle en été ; les nouveaux brise-vents seront mus par des moteurs électriques de 380V, plus robustes, on peut donc s'attendre à diminuer de manière importante les frais d'entretien ; les toiles, elles aussi plus robustes, seront enroulées par le haut et par le bas, ce qui les rend moins fragiles.
- Les municipaux ont eu l'occasion de visiter deux installations existantes pour un usage comparable au nôtre, à Düdingen (FR) et à Niederbipp (BE). Cette visite leur a permis de se rendre compte de l'excellente qualité et du bon fonctionnement du produit.

- Les brise-vents prévus seront automatiquement baissés et relevés en fonction de la lumière et pourront en plus être actionnés manuellement. Le taux de filtrage de la lumière sera de 91%.

La Commission remercie les représentants de la Municipalité de leur disponibilité et s'estime entièrement satisfaite des réponses claires données en séance ; elle s'est convaincue que le choix fait par la Municipalité est judicieux.

Conclusion

Vu ce qui précède, la commission, après délibération, propose à l'unanimité au Conseil communal :

- d'accepter le préavis municipal no 3/2017 tel que présenté par la Municipalité ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.— pour le remplacement des stores de la salle de sport (côté Mex) par un filet brise-vent et ombrage, financé par la trésorerie courante.

Vufflens-la-Ville, le 17 janvier 2017

Madame Fanny FALCONNET

Monsieur Pascal BERCHIER

Monsieur Bernard BÜTTIKER (président)